



# LE TRAVAIL

VOL. XXVI — No 13

Montréal, 14 septembre 1950

## NOTRE CONGRES ANNUEL

L'an dernier, nous tenions notre congrès annuel quelques mois à peine après la grève de l'amiante où venait de se jouer le sort même de notre mouvement. Nous sentions plus de solidarité que jamais régner dans nos rangs. L'épreuve nous avait fait sentir le besoin d'unir nos volontés et toutes nos énergies contre une dictature politico-économique décidée à tout pour ruiner le syndicalisme libre dans notre province.

Mais nous sentions aussi de l'amertume gagner nos coeurs. Nous étions seuls pour lutter contre des puissances occultes aux pouvoirs illimités. Pourrions-nous tenir longtemps, retenus ainsi en dehors des cadres de la société, obligés de recourir à la force chaque fois que nous voulions faire un pas décisif en avant ?

Cette année, le congrès aura lieu quelques mois, encore après un autre événement capital pour l'avenir de notre province: la publication de la Lettre pastorale collective sur le Problème ouvrier.

Non seulement, nous trouvons, dans ce document magistral, la consécration définitive du mouvement ouvrier chez nous, mais, plus particulièrement, la recommandation de notre organisation professionnelle. Nous ne sommes pas seuls pour restaurer la vie ouvrière, promouvoir tous les intérêts des faibles et des petits. Nous avons en l'Eglise une puissante alliée qui nous assure de son appui le plus complet.

Tous réunis au congrès, cette année, nous devons prendre conscience des responsabilités que NNSS les Evêques ont voulu placer sur nos épaules. Nous partageons avec eux la tâche de réaliser chez nous la doctrine sociale de l'Eglise. Nous ne pouvons reculer sans manquer à notre mission de chefs ouvriers catholiques et nous avons besoin, pour remplir complètement cette mission, d'employer au maximum toutes nos ressources.

Le congrès annuel de la C.T.C.C. est l'occasion de bâtir le programme qui orientera notre action durant l'année à venir. Il faudra consacrer toute notre attention à l'étude des problèmes multiples qui seront soumis aux délégués. Tous sans exception doivent considérer ces journées comme des plus importantes de l'année et y apporter tout le zèle qu'ils ressentent pour la classe ouvrière.

Puisse l'esprit de la Lettre pastorale collective éclairer tous nos débats et inspirer l'orientation que nous donnerons à notre mouvement pour une autre année de succès ouvriers.

Fernand JOLICOEUR

## GRANDE AFFLUENCE A SHERBROOKE

### Pour le 29e congrès

L'inscription des délégués laisse déjà prévoir que le Congrès de cette année sera l'un des plus importants dans l'histoire du mouvement. Déjà quelques centaines de représentants syndicaux se trouvent inscrits au moment où nous allons sous presse et tout laisse prévoir que l'affluence sera grande à Sherbrooke au cours de la fin de semaine.

On sait qu'un grand banquet, servi dimanche midi au sous-sol de l'église Ste-Jeanne d'Arc (rue Drummond) préludera à l'ouverture officielle des sessions.

#### Table d'honneur

On attend à la table d'honneur plusieurs invités de marque dont Mgr l'évêque de Sherbrooke, plusieurs ministres et députés, tant fédéraux que provinciaux, et plusieurs dignitaires ecclésiastiques. Le banquet sera la première assemblée plénière de toute la délégation. Plus de six cents couverts ont été préparés.

Mais c'est à huit heures et trente seulement, dimanche soir, qu'aura lieu l'ouverture officielle. Celle-ci sera marquée par le rapport annuel du président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard. D'après la tradition établie, ce rapport n'est pas seulement le compte-rendu des événements de l'année mais surtout une communication du président sur un ou plusieurs problèmes d'importance pour le monde ouvrier.

Cette année, M. Picard présentera aux délégués une étude approfondie du problème de la sécurité sociale ainsi qu'un projet touchant les pensions de vieillesse. M. Picard s'arrêtera à la notion même de sécurité sociale et précisera les raisons qui en font un sujet

de toute première importance pour le syndicalisme. Quant au projet présenté, il met en valeur leur expérience acquise par les travailleurs au cours des dernières années à travers les diverses provinces du Canada. En plus de cette communication spéciale, M. Picard traitera encore plusieurs problèmes qui touchent la régie interne du mouvement et en particulier le rôle que doit jouer notre journal dans l'avenir de la C.T.C.C.

#### Le secrétaire

Le Congrès entendra ensuite le rapport du secrétaire. Celui-ci fera le point dans le développement de la C.T.C.C., tant par l'énumération des statistiques du mouvement que par l'étude des réalisations de l'année qui se termine.

M. Marchand soulignera de façon spéciale l'événement capital de l'année dernière: la publication de la lettre pastorale de NNSS, les Evêques sur le problème ouvrier.

On étudiera enfin le rapport financier et ceux des divers services de la C.T.C.C., puis, le Congrès devra s'attaquer au feuilleton des résolutions.

#### Résolutions

Ce feuilleton est particulièrement chargé cette année. Les corps affiliés ont fait parvenir au comité plusieurs centaines de résolutions qui couvrent une très grande variété de sujets, depuis la guerre de Corée jusqu'aux congédiements pour activité syndicale. On prévoit que certaines d'entre elles soulèveront un grand intérêt et des discussions très vivantes entre délégués. Ce sont en particulier certains voeux touchant l'incorporation des Associations patronales et leur certification par la Commission des Relations ouvrières; les lois de l'Assurance-chômage et des Accidents du travail; la gratuité de l'enseignement et des manuels scolaires dans la province, etc.

De plus, on s'attend à d'importants débats sur la constitution de la C.T.C.C. et la réforme des cadres de notre organisation syndicale.

Le Travail sera présent à toutes les séances du Congrès et consacrera toute son édition de la semaine prochaine à un compte-rendu, le plus détaillé possible, de ces délibérations.

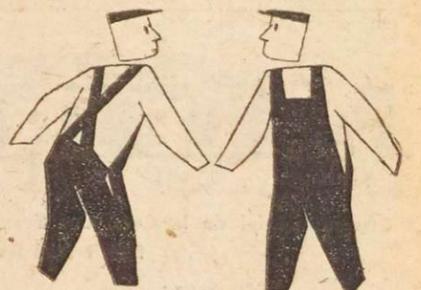
## CROYEZ-LE OU NON!

Au moins deux cents ouvriers résidant à Rimouski sont actuellement sans emploi. La majeure partie de ces deux cents travaillaient au moulin Price Brothers avant le sinistre du mois de mai dernier. Et nous sommes actuellement à une période de l'année où l'embaufrage atteint son plus haut niveau.

La compagnie Price employait plus de six cents ouvriers à son moulin. Que feront ces six cents ouvriers l'hiver prochain? Les syndicats de Rimouski ont exprimé leur grande inquiétude. Résultat: déclaration du premier ministre de la province à l'effet que tous les ouvriers de Rimouski travaillent! La vérité: au moins deux cents sont sans travail et la prochaine saison s'annonce très dure. Le pont de la rivière Rimouski doit être reconstruit. Un tunnel doit être construit. Pourquoi ne commencerait-on pas ces travaux dès cet automne au lieu, peut-être, d'attendre les prochaines élections?

Les ouvriers sinistrés de Rimouski attendent toujours l'argent que le gouvernement de la province garde bien précieusement. Sauf quelques rares exceptions (les propriétaires, par exemple, qui ont reçu \$500 pour aménagement), aucun ouvrier sinistré de Rimouski n'est satisfait des méthodes qu'emploie le gouvernement de la province pour "distribuer" les dons qu'il a recueillis.

## "LE TRAVAIL" VOUS FAIT UNE PROPHÉTIE



Nous n'aimons pas jouer les prophètes de malheur. Mais quand une épée vous pend au-dessus de la tête, n'est-il pas préférable de savoir qu'elle peut tomber d'une seconde à l'autre ?

Or, à notre avis, une épée (ou un pavé, à votre goût) est suspendu depuis quelques mois sur la tête des ouvriers canadiens. Elle n'est pas encore tombée, non, mais cela pourrait bien ne pas tarder. Pour le moment, les employeurs font les généreux (et pas tous encore!) en consentant par ci par là de petites augmentations de salaires.

Mais les prix, eux, augmentent beaucoup plus que les salaires. Vous avez magasiné, ces derniers temps? C'est simplement scandaleux. Parce que la guerre fait rage en Corée, certains marchands augmentent de 15 et 20% le prix de certains objets qu'ils ont en stock depuis des mois.

Et naturellement, les derniers impôts n'aideront pas du tout à diminuer le coût de la vie. Or, savez-vous ce qui va se produire, un bon matin ?

Vous allez lire sur les journaux que les salaires sont gelés, de même que les prix. Par ordre du gouvernement qui dira: "Voyez comme je suis juste et impartial: salaires gelés, prix gelés. Qui peut se plaindre ?"

Mais il n'insistera pas, évidemment, sur le fait qu'un fossé profond s'était creusé un peu plus tôt entre les prix et les salaires. Ce fossé, nous le voyons chaque jour plus profond, par le temps qui court. Qui paiera la différence, si les deux sont gelés ?

Nous autres.

Ne cherchez pas ailleurs, c'est le salarié qui en souffrira. Voilà l'épée qui nous pend au-dessus de la tête. Et si elle tombe, ce sera pour longtemps.

Ce qu'il nous reste à faire ? A ouvrir l'oeil. La C.T.C.C. a déjà demandé l'arbitrage des prix. Il faut que nous emboitions tous le pas, au plus tôt. C'est là un moyen d'empêcher le désastre. Votre syndicat a-t-il fait sa part pour appuyer cette résolution auprès des gouvernements ? Il faudrait y penser, avant qu'il ne soit trop tard !

# ARVIDA se prépare à négocier

Les prochaines négociations du Syndicat des Employés de l'Aluminium d'Arvida s'annoncent déjà comme les plus importantes que ces ouvriers aient entreprises depuis plusieurs années. On en jugera facilement par la liste des onze points suivants qui devront tous être étudiés avant le renouvellement du contrat de travail.

Voici en résumé les réclamations que les ouvriers feront valoir:

- 1.—Une augmentation de salaire de \$0.20 l'heure.
- 2.—La semaine de 40 heures de travail, plus 10 sous supplémentaires de salaire, pour compenser la différence entre 40 heures et 48 heures.
- 3.—PROMOTION: Une clause spéciale pour la protection des plus anciens; une clause plus explicite et moins arbitraire, laquelle comprend l'engagement, le réembauchage, la promotion et le congédiement.
- 4.—Trois autres fêtes chômées et payées; actuellement le Syndicat en a obtenu 2, ce qui porterait le nombre à 5 fêtes chômées et payées.
- 5.—Une clause prévoyant que, pendant toute la durée de la convention, tout grief, soit d'un individu ou d'un groupe d'employés, pourra aller jusqu'à l'arbitrage avec sentence exécutoire. On admettait jusqu'ici comme finale la décision du gérant.
- 6.—QUART DE NUIT: Une augmentation de 10 sous l'heure, pour tous les employés qui travaillent régulièrement de 8 h. à minuit; une augmentation de 7 sous l'heure, pour tous les employés qui travaillent régulièrement le soir de 4 h. à minuit et une augmentation de salaire de 3 sous l'heure pour toutes les équipes rotatives.
- 7.—Un changement dans la procédure des griefs de façon que cette procédure soit moins longue et plus efficace.
- 8.—VACANCES: Le Syndicat demande trois semaines de vacances payées après 15 ans de service et deux semaines après trois ans; ceux qui seront forcés de prendre leurs vacances entre le premier novembre et le 30 avril auront droit à vacances et demi-c'est-à-dire à trois semaines, par exemple, au lieu de deux en été.
- 9.—Le Syndicat demande en plus, un boni de vie chère de 1 sou l'heure, pour chaque point d'augmentation dans l'indice du coût de la vie d'après les statistiques du coût de la vie établies par le Bureau fédéral, à compter du premier novembre 1950.
- 10.—Le Syndicat exige d'être représenté sur tous les comités qui ont pour fonctions l'évaluation des tâches, la sécurité, le classement des employés, l'étude du temps et autres décisions touchant le régime de travail.
- 11.—Nous exigeons que le Syndicat puisse intervenir dans tout changement d'occupation et en cas de mésestimation, dans les trente jours, le sujet en litige devient un grief et suit la procédure établie.
- 12.—Il incombera à Me Marius Bergeron, directeur adjoint des services juridiques de la C.T.C.C., et aux représentants du Syndicat des Employés de l'Aluminium d'Arvida de négocier ces amendements pour les incorporer dans le prochain contrat. Il appartiendra également aux travailleurs d'Arvida de donner l'appui nécessaire au Syndicat, afin que ces négociations soient conduites à bonne fin.

## Grande manifestation à Granby

La population de Granby vient de témoigner de la vivacité de sa foi au cours d'une veillée de prières, à laquelle participaient plus de 5,000 personnes réunies à l'Aréna de Granby. Cette soirée avait été organisée conjointement par la L.O.C. et la L.O.C.F. locales et par le Conseil central des Syndicats nationaux de Granby. La statue de Notre-Dame du Cap trônait dans un véritable jardin de fleurs naturelles.

Après la récitation du chapelet Mgr Douville a prononcé le sermon.

**Libération de la classe ouvrière**

Il est heureux, dit-il, de constater qu'aujourd'hui l'ouvrier s'intéresse, étudie ses conditions de vie, la doctrine sociale de l'Eglise. Si l'on étudie le dernier demi-siècle, on constate une transformation marquée dans notre monde. Il y a cinquante ans, la majorité des vocations religieuses étaient choisies dans le monde agricole qui formait la grande proportion de notre population. Aujourd'hui, devant une province et un pays qui s'industrialisent, l'oeuvre sacerdotale doit recueillir ses apôtres chez les fils d'ouvriers."

Avant de reprendre son trône pontifical, Mgr Douville a béni le drapeau de la L.O.C. Un spectacle nouveau et saisissant a attiré toute l'attention des fidèles. Un groupe d'ouvriers et d'ouvrières vêtus d'habits de travail et représentant différents groupes de travailleurs, a monté la garde devant l'autel sur lequel la messe avait été chantée par Mgr Ernest Bouvier, curé de Notre-Dame de Granby.

**Cérémonie gâchée par la pluie**

Lundi, fête du Travail, une pluie presque torrentielle a retardé le défilé des chars allégoriques. Elle eut toutefois lieu durant la soirée, malgré une averse froide et un ciel chargé. Le spectacle qui devait être offert au public au stade Laval dut être remis au dimanche.

Toutefois, le maire P.-H. Boivin ainsi que MM. Gérard Authier et Donat Hébert reçurent officiellement la reine du Travail, Mlle Thérèse Lachance, ainsi que les chefs ouvriers de la ville. M. Gilles Charbonneau, organisateur du Conseil central des Syndicats nationaux, agissait comme maître de cérémonie. M. Edouard Dumas, président du Conseil central, rendit hommage à la reine du Travail et à celle de l'an dernier, Mlle Jeanne-Mance Robin, et à Mlle Yvette Guilmond, fille d'honneur.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les jeudis.

Directeur: GERARD PELLETIER     Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR

Administrateur: MARCEL ETHIER

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement: Un an, \$1.00; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.

Ministre des Postes, Ottawa. Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

# DANS LE MOUVEMENT

## Les ententes se multiplient -- Plusieurs conciliations et arbitrages

### Chicoutimi

**Jean Marchand dan la région**

Le secrétaire général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada a passé quelques jours dans notre région. Le Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida a profité de l'occasion pour tenir deux grandes assemblées. L'une fut tenue à l'hôtel de ville de Jonquière, l'autre à la salle du couvent du Sacré-Coeur de Chicoutimi.

Les deux conférences furent très goûtées des auditeurs. M. Marchand a souligné, avec l'éloquence qu'on lui connaît, les buts du syndicalisme et l'importance d'une bonne législation ouvrière.

Les officiers du syndicat d'Arvida ont, de plus, profité de son passage pour lui présenter le projet de modifications qu'ils désirent apporter au renouvellement de la convention collective de travail avec l'Aluminium Company.

Avant de nous quitter, M. Jean Marchand nous a promis l'entier appui de la C.T.C.C. C'est donc dire que les prochaines négociations à Arvida se feront avec l'aide des officiers techniques et juridiques de la C.T.C.C.

### Hull

**Elections**

Sous la présidence de M. François Bilodeau, le Syndicat des barbiers-coiffeurs et coiffeuses de Hull a tenu ses élections annuelles. M. J.-J. Bourgoin a été élu président; Mme A. Caron, première vice-présidente; M. Ernest Fortin, deuxième vice-président; M. Aldégarde Caron, secrétaire-archiviste; M. Roméo Beauparlant, secrétaire-trésorier; M. Max Danis, sentinelle; M. Fillon Philion, agent d'affaires.

En outre, le Syndicat du Bois ont élu les officiers suivants: M. Benoit Prévost, président; Denis Brazeau, vice-président; Marcel Gaudreau, secrétaire-archiviste; Robert Boucher, secrétaire-trésorier; Hubert Demers, sentinelle; Anatole Lacombe, agent d'affaires.

### Dolbeau

**Augmentations**

À la suite d'un appel de la Cité de Hull à la Commission provinciale des Affaires municipales, les syndicats des Employés municipaux, des Employés de la cité et des Pompiers de Hull, ont obtenu gain de cause contre la municipalité. La ville contestait l'application d'une décision émise par un tribunal d'arbitrage mais la Commission a confirmé cette sentence et ordonné l'exécution de toutes les demandes du syndicat.

### Mont-Laurier

**Un nouveau chapitre vient de s'ouvrir dans les relations entre l'Union des travailleurs du bois de Mont-Laurier et les employés de la Compagnie Belle-rive Veneer Plywoods.** On se souvient que l'application d'un premier contrat de travail avait exigé l'an dernier une grève des cent quarante ouvriers de la Belle-rive.

On aurait pu croire que les patrons seraient mieux disposés cette année mais il semble bien que ces derniers (deux médecins et un homme d'affaires de Mont-Laurier) n'aient rien appris au cours des douze derniers mois. En effet, l'union soutient que la compagnie n'a pas cessé de multiplier les activités antisyndicales pendant cette période et les employés ont même refusé de recevoir les négociateurs ouvriers à la date prévue pour le renouvellement du contrat.

M. Lionel Lépine, directeur des relations extérieures pour la compagnie, a prétendu, pour motiver ce refus, que le syndicat ne représente plus les ouvriers et il a demandé à la Commission des relations ouvrières une nouvelle vérification des effectifs.

### Saguéyay

Quant à l'union, elle soutient au contraire que sa certification demeure valide et elle accuse la compagnie de menées antisyndicales et d'avoir violé plusieurs clauses de la convention collective pendant la durée de celle-ci.

En outre l'union soutient toutes les demandes qu'elle avait formulées, à savoir: atelier syndical imparfait, classification des tâches avec échelle de salaires basée sur un minimum de 65 cents pour les hommes et 45 cents pour les femmes; prime de 5 cents pour le travail de nuit; réduction des heures de travail de 54 à 50 par semaine, trois fois chômées payées, paye hebdomadaire et en argent.

L'union est fermement décidée à obtenir gain de cause et à proposer à cette entreprise le respect de ses engagements et de ses ouvriers.

### Montréal

**Cours du soir**

Les cours du soir pour la saison 1950-51 au Centre d'apprentissage des métiers du bâtiment de Montréal seront donnés dans les métiers suivants:

Charpente, briquetage, plâtrage, peinture, tuile, plomberie, chauffage, électricité, métal en feuille, soudure.

Les apprentis et les ouvriers qualifiés qui désirent se perfectionner sont invités à suivre ces cours, qui sont tous des cours pratiques donnés par des gens de métier.

On peut s'inscrire aux dates et aux heures suivantes:

11 au 15 septembre 1950, de 2 h. à 9 h. p.m.; 18 au 22 septembre 1950, de 2 h. à 9 h. p.m.; samedis 16 et 23 septembre 1950, de 9 h. a.m. à 1 h. p.m., à la chambre No 7, au Centre d'apprentissage, 2255 est, avenue Laurier, FA. 1124.

Un dépôt de \$5 est exigible pour chaque série de vingt leçons. Ce dépôt ne sera pas remis aux hommes de métier mais sera remis aux apprentis s'ils assistent à au moins 80% des cours donnés.

Les programmes de ces cours ont été préparés et on peut se les procurer en en faisant la demande soit par écrit ou personnellement au Centre d'apprentissage.

Les cours commencent le 2 octobre et se terminent vers le 10 décembre 1950 pour reprendre au milieu de janvier et se terminer en avril prochain.

Chacun de ces cours comprend vingt leçons d'une durée de deux heures (8 h. à 10 h. p.m.), à raison d'un cours par semaine dans la plupart des métiers. Dans le plâtrage et la soudure l'élève suit deux cours par semaine, ce qui fait un total de quarante cours par année.

### Hull

**Conciliation**

Le Syndicat National des Employés du Bois de Saint-Denis

### Saint-Hyacinthe

**Conciliation**

Le Syndicat National des Employés de la Donahue a tenu ses élections sous la présidence de M. Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

**Un pionnier disparaît**

M. Zéphirin Laurendeau, un des membres fondateurs du Syndicat des Employés de tramways de Montréal, est décédé le 7 septembre, après une maladie de deux ans et demi. Le défunt avait été l'un des pionniers du Syndicat du tramway, en 1920. Il s'était intéressé activement aux activités du Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal, dont il a été, durant de nombreuses années une figure familière.

M. Laurendeau est décédé à l'âge de cinquante-sept ans. Deux plus de deux ans il était paralysé. Dans sa paroisse il s'était aussi intéressé à la Société St-Jean-Baptiste, à la St-Vincent-de-Paul et à plusieurs autres oeuvres paroissiales. Mais son grand intérêt a toujours été le syndicat. Dans la réorganisation du Syndicat du tramway, devenu l'Union des Employés du Transport public de Montréal, M. Laurendeau avait été choisi président de ce nouvel organisme syndical pour les employés de tramways. Le mouvement syndical de Montréal perd donc en lui un ardent défenseur. Nos sympathies à la famille en deuil.

### Montréal

# APRES DEUX ANS DE LUTTE, UNE DOUBLE VICTOIRE

Le Syndicat national du Textile de Montmagny est sorti victorieux, voici quelques jours, d'une lutte très rude qui durait depuis plus d'un an.

En effet, c'est en septembre 1949 que le Syndicat s'engageait en négociations directes pour le renouvellement de son contrat de travail avec la compagnie "M. E. Binz" (affiliée à la "Duplan Corporation" des Etats-Unis). Mais aucune entente n'étant survenue, il fallut se rendre à la conciliation et pousser l'affaire jusqu'en arbitrage. Le tribunal, formé vers la fin du mois de novembre, siégeait pour la première fois le 7 décembre dernier. Par la suite, les séances traînèrent en longueur et la sentence ne fut rendue que le Vendredi Saint de cette année.

## REFUS DES OUVRIERS

Cette sentence toutefois, qui arrivait après sept mois entiers de pourparlers, s'avéra inacceptable pour la partie syndicale. Les ouvriers avaient réclamé la parité de salaires avec les autres usines de textile (la moyenne chez Binz n'était que de 65.5 cents). Devant cette réclamation, la compagnie n'avait trouvé rien de mieux qu'une demande ridicule pour baisser de 10% ce salaire déjà trop bas.

## Le Syndicat du Textile de Montmagny gagne une augmentation générale et \$20,000 en remboursement — La grève est évitée.

De plus, la compagnie réduisait, depuis le mois de janvier, le travail de ses usines. Cette diminution de 50% affectait 800 employés. Le 25 mai, le syndicat tenta de nouvelles démarches dont les résultats demeurèrent toutefois assez médiocres. Puis le 9 août, les négociateurs syndicaux rencontraient de nouveau les employeurs pour leur proposer certaines améliorations plus importantes.

## MENACE DE GREVE

Deux semaines passèrent encore et, la compagnie ne donnant pas signe de vie, la patience des ouvriers s'épuisa. Le 26 du même mois, les membres se réunissaient en Assemblée générale et votèrent à l'unanimité une grève pour le 5 septembre à 6 heures, si le contrat n'était pas signé à cette date.

Mais cette fois, il semble que la compagnie avait compris. Les négociations directes reprenaient quelques jours plus tard et les employeurs formulaient une offre acceptable.

Proposée en Assemblée générale après deux journées entières de discussions et de rajustements, l'offre devait enfin être acceptée. Elle assure aux travailleurs des avantages marqués dont voici les principaux :

- 1.—Augmentation générale de 5 cents l'heure;
- 2.—Deux fêtes chômées payées en plus de celles déjà obtenues;
- 3.—Paye hebdomadaire à chaque vendredi au lieu de la paye bi-mensuelle qui existait auparavant;
- 4.—Boni d'assiduité de \$1.25 par semaine;

5.—Quatre pour cent du salaire comme paye de vacances après cinq ans de service au lieu de huit ans;

6.—Prime de un dollar par quart pour les chauffeurs, quand ils remplacent les gardiens en fin de semaine.

## DOUBLE VICTOIRE

Après l'offre initiale d'une baisse de dix pour cent, on comprend que les avantages mentionnés constituent pour les travailleurs de Montmagny une victoire décisive et qui récompense la ténacité dont ils ont fait preuve au cours de l'année dernière.

De plus, ils ont encore une seconde raison de se réjouir, car en même temps qu'il renouvelait le contrat, le syndicat obtenait gain de cause contre la compagnie dans un conflit légal qui durait celui-là depuis plus de deux ans.

Le différend remonte au premier septembre 1948 alors que la compagnie "Binz" signait une convention où se trouvait incluses des clauses de salaires et d'heures de travail qu'elle devait violer sans scrupules six mois plus tard. Cette violation privait les travailleurs d'une partie de leurs revenus et le grief fut porté jusqu'à l'arbitrage.

Mais au moment où le juge Achille Pettigrew allait rendre sa sentence, la compagnie prenait un bref de prohibition contre le tribunal.

Portée en cours supérieure par Me L.-P. Pigeon, procureur du syndicat, la cause fut gagnée haut la main par le syndicat et la compagnie fut condamnée à payer tous les frais. Elle s'entêta cependant dans ses procédures et porta la cause en appel. Cet appel devait être examiné ces jours-ci.

Le syndicat réclamait la somme de \$29,485 en dommages pour les salaires non payés entre les 28 février et 30 avril 1949. La compagnie tenta d'abord un règlement à l'amiable pour \$12,500, chacun payant ses frais, mais cette offre fut rejetée à l'unanimité par l'Assemblée générale du syndicat.

Or, l'accord de ces jours derniers stipule cette fois que la compagnie versera \$20,000 au syndicat et paiera de plus les frais légaux que celui-ci a encourus au cours de ses procédures.

## DE LA FOLIE DANGEREUSE

A M. le Dr Samuel Reinhart,  
Prop. de la Clason Knitting Mills  
de Sherbrooke,  
Chicago, U.S.A.

La présente requête des soussignés, vos employés de la dite Clason Knitting Mills de Sherbrooke, actuellement en grève depuis le 11 mai de la présente année.

Vous priant de rouvrir votre dite fabrique de Sherbrooke le plus tôt possible aux conditions et pour les considérations suivantes, à savoir:

### I CONDITIONS

a. Nous retournerons à notre travail aux mêmes conditions de salaires, et, en autant que faire se pourra ce dont vous serez le juge, d'emploi que celles existant au moment de la déclaration de la grève.

b. Dès notre retour au travail nous cesserons de faire partie de notre Association professionnelle actuelle, c'est-à-dire de notre syndicat dont nous sommes présentement les membres, et nous nous constituerons en Association d'usine locale des Employés de la

Clason Knitting Mills de Sherbrooke.

c. Nous reconnaissons à l'avance comme principe de justice inattaquable et de droit inaliénable, et nous le reconnaitrons alors en fait et expressément, à l'autorité de la Clason Knitting Mills Co. de Sherbrooke comme à tout propriétaire quel qu'il soit, le droit naturel de disposer selon qu'elle juge nécessaire au meilleur succès de l'entreprise, de la main-d'oeuvre à son service et des promotions à y opérer.

d. Dans toute réclamation future possible et de quelque nature que ce soit, nous, les soussignés, nous engageons à le faire, par le seul et exclusif intermédiaire de notre future association d'usine traitant avec notre ou nos employeurs à être satisfaits de l'entente qui en résultera et à l'accepter. Nous répudions à l'avance toute intrusion et ingérence quelconque venant de l'extérieur.

NOTA Ces conditions devront naturellement être soumises à une compétence légale afin d'être assurés que nous ne procédons pas en violation des lois du pays.

Les syndiqués des Grover Mills de Montréal lisent  
"Le Travail". Les voici réunis en assemblée, chacun avec sa copie.



Si le journal doit vivre, tous les syndicats doivent faire de même. Si un article vous intéresse particulièrement, faites-le lire par votre entourage. Nous remplissons promptement toutes les commandes.

Croyez-le ou non, telle est la pétition qu'un groupe de défaitistes, d'ailleurs étrangers au conflit, tentent de faire signer aux grévistes de la Clason, à Sherbrooke. Comme quoi il reste des gens qui voudraient livrer les ouvriers pieds et poings liés même aux pires patrons. Mais les grévistes connaissent mieux et refusent cet incroyable retour à l'esclavage !